

Conseiller/-ère conjugal/e

accompagner, écouter, analyser, discuter, conseiller, aider

Les conseillers et conseillères conjugaux (également appelés thérapeutes conjugaux) accompagnent les couples, les familles et les individus dont la vie commune est difficile, par exemple en raison de conflits, d'angoisses, d'agressions, de troubles psychosomatiques.

Les conseillers et conseillères ne travaillent pas seulement avec l'individu concerné au premier chef, mais impliquent également le partenaire ou d'autres membres de la famille, car ils agissent tous sur la situation globale. Ils encouragent et sou-

tiennent les personnes impliquées dans l'expression de leurs souhaits et de leurs besoins, dans la recherche de solutions appropriées ou dans l'exercice de nouvelles voies de comportement et de communication.

Les conseillers et conseillères conjugaux utilisent différentes approches thérapeutiques, par exemple des approches psychanalytiques, des approches systémiques, des techniques d'intervention, des procédés de représentation symbolique de la famille, des jeux de rôle.



Quoi et pourquoi?

- ▶ Afin de pouvoir aborder les problèmes de ses clients de manière globale, le conseiller conjugal les considère sous l'angle des dimensions psychiques, sociales, physiques, spirituelles, temporelles et spatiales de la vie.
- ▶ Afin que le mari qui ne sait pas comment dire à sa femme qu'il veut divorcer ne doive pas le faire seul, le conseiller conjugal l'accompagne dans cette situation de vie difficile.
- ▶ Afin que la fille adolescente, qui ne respecte presque plus les accords passés et rentre à la maison quand elle le souhaite, fasse à nouveau partie d'une famille fonctionnelle, la conseillère conjugale reçoit tous les membres de la famille pour un entretien constructif.

Les faits

Admission Variable selon l'institut de formation. En règle générale, les exigences sont les suivantes: des études achevées dans une école supérieure, une haute école spécialisée ou une université dans le domaine psychologique, social, de la pédagogie (curative), médical ou théologique ou une formation préalable équivalente; une expérience professionnelle dans le domaine du conseil ou de la thérapie; la possibilité d'exercer une activité de conseil ou de thérapie pendant la formation.

Formation Il n'existe pas de formation réglementée au niveau fédéral. Les directives des instituts de formation et de l'Association pour le conseil conjugal et familial (VEF) sont applicables. L'ATE tient une liste des instituts de formation qu'elle reconnaît. La formation est généralement proposée dans le cadre d'une formation en conseil/thérapie systémique ou, par exemple, en tant que médiateur/trice, superviseur/trice. En règle générale, elle dure de 2 à 4 ans en cours d'emploi.

Les aspects positifs Il n'est plus guère possible d'imaginer le quotidien du conseil sans les concepts et les approches thérapeutiques systémiques. Les conseillers et conseillères en couple et en famille intègrent le/la partenaire, un parent ou un enfant dans la consultation afin de travailler de la manière la plus globale possible et de provoquer une amélioration de la situation dans le système.

Les aspects négatifs Les différents sous-systèmes tels que les parents, les couples, les enfants ou les grands-parents exigent des conseillers une approche impartiale, réfléchie quant à leurs propres valeurs.

Bon à savoir Les conseillers et conseillères travaillent par exemple dans des centres de consultation publics, dans le conseil éducatif, dans le contexte scolaire, dans le contexte hospitalier et socio-pédagogique, dans des services ambulatoires ou dans le service social.

Profil requis

	avantageux	important	très important
capacité de communiquer, diplomatie	■	■	■
empathie, capacité relationnelle	■	■	■
flexibilité, créativité	■	■	■
fluidité de l'expression orale et écrite	■	■	■
intérêt pour le conseil	■	■	■
orientation vers les solutions	■	■	■
réceptivité, ouverture d'esprit	■	■	■
résilience, autoréflexion, maturité personnelle	■	■	■
sens de l'observation, capacité de combinaison	■	■	■
sens des responsabilités, discrétion	■	■	■

Plans de carrière

EPD Conseils aux mères et aux pères (formation postgrade)

Conseiller/-ère conjugal/e

Étude achevée en psychologie, travail social, pédagogie ou titre équivalent (voir admission)